



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20250526-AM2025_202-AI



publié le 27-05-2025

ARRETE DU MAIRE N° 2025-202

Pôle : administration générale

Délégation de signature à Marie-Laure WALTHER 1^{ère} adjointe

Nomenclature ACTES : 5.5

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-17 prévoyant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,
VU la délibération du conseil municipal N°20-07-02 du 5 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints au maire
VU la délibération du conseil municipal N°20-05-03 du 5 juillet 2020 déterminant l'élection des adjoints au maire,
VU la délibération du conseil municipal N°20-07-08 du 23 juillet 2020 portant délégations du conseil municipal au maire,
Vu la délibération n°2025-04-04 du 03 avril 2025 concernant la mise à jour des délégations du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Marie-Laure WALTHER, 1^{ère} adjointe au maire,

ARRETE

ARTICLE 1 : délégation de signature est accordée à Madame Marie-Laure WALTHER, 1^{ère} adjointe, pour la signature de l'acte notarié relatif à la vente LAMBERT/BAIXAS

ARTICLE 2 : Cette délégation s'exercera sous la surveillance et la responsabilité du maire.

ARTICLE 3 : Cette délégation est valable uniquement pour la signature de la vente susmentionnée,

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera notifié à l'intéressée et ampliation sera transmise à Monsieur le sous-préfet d'Istres, ainsi qu'au notaire chargé de l'affaire

Fait à Sausset-les-Pins, le 26 mai 2025



Le Maire,
Maxime MARCHAND